

DÉCISION DG n°2016-246 du **26 SEP. 2016**

**portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance
de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de
santé ;**

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2013-315 du 31 juillet 2013 modifiée portant création du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- Vu** la décision DG n°2013-359 du 20 septembre 2013 portant nomination auprès du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance jusqu'au 30 juillet 2019 :

M. ANCELLIN (Joël)
Mme BERTRAND-BARAT (Josseline)
Mme BRISCHOUX (Sonia)
Mme CHOULET (Mary-Hélène)
Mme CODEVILLE (Frédérique)
M. CONY (Philippe)
Mme DERAÏN (Laure)
Mme GOURIO (Charlotte)
M. KRASKE (Florent)
M. LASSALE (Bernard)
Mme LECANTE (Véronique)
Mme LETELLIER (Catherine)
Mme PETIT-LAIGNEL (Abir)
Mme PIBAROT (Marie-Laure)

M. SCHIRATTI (Jean-Pierre)
Mme SCHNEIDER (Nathalie)
Mme TAMBY (Indira)
Mme TESTENIERE (Agnès Sylvie)
M. THIVEAUD (Dominique)
Mme WISNIEWSKI (Sandra)

Article 2 : Sont nommés respectivement président et vice-président du Comité technique de matériovigilance et de réactovigilance jusqu'au 30 juillet 2019 :

M. THIVEAUD (Dominique)
M. ANCELLIN (Joël)

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **26 SEP. 2016**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général